

Information concernant la collecte des encombrants

La mairie souhaite rappeler aux habitants les modalités relatives à la collecte des encombrants sur le territoire de la commune.

Les encombrants correspondent aux déchets volumineux qui, en raison de leur taille ou de leur poids, ne peuvent pas être déposés dans les bacs habituels de collecte des ordures ménagères. Afin de garantir le bon déroulement de la collecte et de préserver la propreté de l'espace public, les encombrants doivent être déposés uniquement dans le cadre des modalités prévues par la commune.

Comment procéder ?

Les habitants souhaitant se débarrasser d'un encombrant doivent, selon les modalités en vigueur dans la commune :

- Effectuer une demande en téléphonant à la mairie **une semaine avant en précisant le contenu.**
- Respecter le jour de dépôt communiqué : **3^{ème} lundi du mois**
- Déposer les objets à l'endroit indiqué : **devant l'habitation**
- Veiller à ne pas gêner la circulation des piétons, des véhicules ou l'accès aux habitations.

Quels déchets sont concernés ?

Sont généralement concernés les objets volumineux tels que **les meubles, canapés, matelas, sommiers ou objets similaires.**

En revanche, certains déchets ne relèvent pas de la collecte des encombrants, notamment les gravats, déchets verts, déchets dangereux, produits chimiques, équipements contenant des substances dangereuses ou encore les déchets qui doivent être déposés en déchetterie selon la réglementation.

Il est important de ne pas déposer d'encombrants sur la voie publique en dehors des conditions prévues. Les dépôts sauvages constituent une nuisance pour le cadre de vie et peuvent faire l'objet de sanctions.

La mairie remercie l'ensemble des habitants pour leur vigilance et leur participation au maintien de la propreté et de la qualité de vie dans la commune.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération.

• Déchetteries:

Ales—Anduze— Salindres—Les Salles du Gardon

Horaires de juin à septembre

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h00 à 15h00
Jeudi 9h00 à 12h00
Dimanche 9h00 à 12h00
Fermé le lundi

Horaires d'octobre à mai

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h00 à 16h00
Jeudi 9h00 à 12h00
Dimanche 9h00 à 12h00
Fermé le lundi

(St Martin de Valgalgues- Génolhac-Ribaute-Toiras, fermées le dimanche et lundi)

Laval Pradel le 21 septembre 2026

Objet : collecte des encombrants

Madame, Monsieur,

La collecte des encombrants s'effectuera à partir du mois d'octobre tous les 3^{ème} lundis de chaque mois (le 19 pour octobre)

Jusqu'à la fin septembre les encombrants seront enlevés les lundis : 21 et 28

Pour le prêt de benne en cas de déménagement, les modalités de réservation vous seront communiquées ultérieurement.

Cordialement

Marc Dumas

Maire de Laval Pradel

PS : au recto une note explicative concernant les encombrants.